

- 1 photo d'identité (uniquement pour une première inscription)
- La fiche de renseignements complétée
- Le règlement intérieur signé
- 4 enveloppes vierges timbrées (pas nécessaire pour les personnes ayant fourni une adresse mail valide)
- Le règlement de la cotisation *
- Un certificat médical établi après le 31 août 2014 (**Impératif**)

*La cotisation est un abonnement et ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent. Les demandes de remboursement en raison d'une blessure, d'une mutation professionnelle ou d'un déménagement ainsi que les tarifs préférentiels sont accordés sur présentation d'un justificatif. Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence du règlement complet de la cotisation et de la remise du certificat médical. Possibilité de régler la cotisation en trois chèques libellés à l'ordre du K.T.J.A. Les chèques sont déposés dans la première quinzaine de chaque période. Notre association est conventionnée pour accepter les passeports loisir jeune, les coupons sport et les chèques vacances.

TARIFS 2014/2015 (Licence et assurance comprises)

PUBLICS	TARIFS 2014/2015	PERIODE 1	PERIODE 2	PERIODE 3
KARATE ADULTE	246 €	82 €	82 €	82 €
TAÏ-CHI-CHUAN	170 €	57 €	57 €	57 €
COMBAT LIBRE (majorité requise)	246 €	82 €	82 €	82 €
KARATE ADULTE (Tarif réduit)	216 €	72 €	72 €	72 €
KARATE ENFANTS	216 €	72 €	72 €	72 €
KARATE 2 ENFANTS (même famille)	348 €	116 €	116 €	116 €
KARATE 3 ENFANTS (même famille)	474 €	158 €	158 €	158 €
KARATE (Enfant issu de l'Ecole Municipale)	153 €	51 €	51 €	51 €
2 ACTIVITES (karaté + Taï-Chi-Chuan)	348 €	116 €	116 €	116 €
2 ACTIVITES (karaté + Combat Libre)	363 €	121 €	121 €	121 €
PRATIQUANT OCCASIONNEL	150 €	Licence non comprise et règlement en une fois		

Le tarif réduit adultes concerne les étudiants, les couples et les demandeurs d'emploi

Le tarif enfant est applicable jusqu'à 18 ans

Le tarif EMIS n'est applicable que pour la première saison

VOTRE COTISATION 2014/2015

SI REGLEMENT EN 3 CHEQUES

PERIODE 1 : (Septembre, octobre, novembre, décembre)

PERIODE 2 : (Janvier, février, mars).

PERIODE 3 : (Avril, mai, juin)